Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

CABINET DU PREFET

**SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE**

Arrêté n° DSC-SIDPC-20190114-001

Arrêté étendant la présidence des commissions d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité à des fonctionnaires du cadre national des préfectures de catégorie A ou B

**Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu le décret n° 97-645 du 31 mai 1997 n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment l'article 4,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 juin 1995 portant application du décret n° 95-230 du 8 mars 1995,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20160930-001 modifié portant organisation dans le département du Jura de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ,

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet des services du Cabinet ;

ARRETE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 20160930-003 du 30 septembre 2016 est abrogé.

Article 2 : Les commissions d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité peuvent être présidées, en cas d'absence ou d'empêchement du sous-préfet, du directeur des services du cabinet, du secrétaire général de la sous-préfecture, par un des fonctionnaires dont les noms suivent :

- **Arrondissement de Dole** :
  Sans objet

- **Arrondissement de Lons le Saunier** :
  M. François CURIE, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle, adjoint au chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

- **Arrondissement de Saint Claude** :
  Mme Brigitte DELSUC, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle

Article 3 : Le directeur des services du cabinet du préfet, le secrétaire général, les sous-préfets de Dole et Saint Claude sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le 14 JAN. 2019

LE PREFET,

Richard VIGNON